

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.051

L'An deux Mille Dix, le 25 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 19 février 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 19 février 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints, Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : néant

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme BOURDEAU

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	32

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **Construction de logements sociaux – Cession gratuite de terrains à Habitat 17
Allée des Furets**

RAPPORTEUR : Mme BARRAUD DUCHÉRON

VOTE : UNANIMITE

Habitat 17 a établi un plan stratégique de patrimoine prévoyant notamment, sur l'ensemble de son parc, la démolition et la reconstruction de près de 700 logements.

A Royan, sont notamment concernés les immeubles du groupe Job qui devraient être démolis et remplacés par des immeubles de moindre importance.

Au préalable, Habitat 17 doit construire d'autres logements destinés à accueillir les résidents du groupe Job. Au total, au terme de l'opération, il y aura plus de logements qu'actuellement.

Dans cette perspective, il vous est proposé de mettre à disposition d'Habitat 17 des terrains appartenant à la commune dans le cadre d'un bail emphytéotique moyennant un loyer de 1 € symbolique par an.

Ces terrains, d'une superficie approximative de 1 932 m², sont situés allée des Furets, lieu-dit « les Mouillérons » et sont cadastrés section BR n° 76, n° 77 et n° 78. Ils permettraient la construction de 10 logements sous forme d'habitats groupés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de céder par bail emphytéotique, à intervenir entre Habitat 17 – Office Public de l'Habitat de la Charente-Maritime et la commune, pour une durée de 50 ans, les parcelles cadastrées section BR n° 76, n° 77 et n° 78 d'une superficie de 1 932 m², moyennant un loyer annuel de 1 € symbolique et sous réserve que les bâtiments soient réalisés selon les normes BBC "Bâtiment Basse Consommation"

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ledit bail.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} mars 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD



TRÉSOR PUBLIC

La Rochelle, le 22 Janvier 2010

TRESORERIE GENERALE DE CHARENTE-MARITIME



Cité Administrative Duperré
Place des Cordeliers
17024 LA ROCHELLE CEDEX
Réception sur rendez-vous

PC

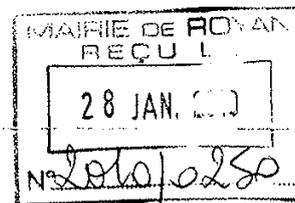
Monsieur le Député- Maire
Hotel de Ville
BP 218C
17205 ROYAN CEDEX

Pour nous écrire :
RC : N° 2009/ 306 V 1702
Affaire suivie par : Michel MACHE
Téléphone : 05 46 30 08 72
Télécopie : 05 46 30 18 35
Courriel : tgdomaine017@cp.finances.gouv.fr

Handwritten signature

OBJET : Avis du Service des Domaines

REFERENCE : Votre lettre du 12 Novembre 2009 , Référence HT/SM
Affaire suivie par Hubert Thomas



Monsieur le Député-Maire ,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service des domaines sur la valeur vénale d'un terrain cadastré section BR 76 ,77 et 78 pour 1932 m² ,sis à Royan , lieudit « Mouilleron » ,allée des Furets et dont vous envisagez la cession

Je vous informe, après enquête, que la valeur vénale actuelle de ce bien , compte tenu de ses caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, peut être estimée à **195 000 Euros**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour leGérant Intérimaire de la Trésorerie Générale
et par délégation
l'Inspecteur des Domaines

Michel MACHE

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des trésoreries territorialement compétentes de la Direction de la Comptabilité Publique. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

